

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DU TOUVET
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
DE SAINT BERNARD DU TOUVET ET SAINT HILAIRE DU TOUVET

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi 10 octobre à vingt heures et trente minutes
Le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Services Publics à Saint Hilaire du Touvet
Sous la Présidence de Madame Julie de BRIE.

Nombre de Conseillers Syndicaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Syndical : le 03 octobre 2014

ETAIENT PRESENTS : Julie de BRIE, Flore CAQUANT, Isabelle MICHAUX, Fabrice SERRANO, Philippe WACK, Christelle NEYROUD.

ABSENTS EXCUSES : Ann HERTELEER (procuration à Julie de BRIE), Gérald FOURNIER (procuration à Fabrice SERRANO).

Fabrice SERRANO est nommé secrétaire de séance.

Lecture est faite par madame la Présidente de l'ordre du jour inscrit dans la convocation

1. Approbation du compte rendu du 27 août 2014

Madame la Présidente propose le compte rendu du Conseil Syndical du 27 août 2014. Il est demandé que soit corrigé comme souligné par la secrétaire de séance du 27 août les phrases et paragraphes suivants.

Paragraphe 1 :

1 voix contre sans que ne soit nommée la personne
Correction orthographique Ann Herteleer

Paragraphe 2 :

Correction orthographique : filtre de désembouage
Il est décidé de ne pas changer ces filtres pour le moment

Paragraphe 3 :

Ce forfait n'est payable que par prélèvement or ce mode de règlement n'est pas validé par le Trésor Public.

Paragraphe 4 :

Privilégier les assurances mutualistes

Paragraphe 5 :

Le SISCO doit rester vigilant quant une application républicaine de la réforme des rythmes scolaires et rester à l'écoute des démarches et réflexions venant notamment de l'AMF (Association des Maires de France).

Travaux menés par l'Opac afin d'obtenir un agrément ERP.

Remplacement de la phrase complexe par « La formation du personnel vacataire de l'Alsh est évoquée. Il est noté que la formation des agents territoriaux titulaires reste la priorité. »

Le compte rendu ainsi amendé est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

Il est demandé à notre secrétaire, de prendre davantage de temps pour rédiger ces comptes rendus de Conseil Syndical et aux élus de mieux préparer les Conseils Syndicaux notamment en envoyant au plus tôt l'avancée de leurs travaux.

Les élus décident de travailler les dossiers en amont en associant Présidence ou Vice Présidence, et de présenter un résumé et éventuellement pour certains points de les ouvrir à discussion

Il est suggéré d'envoyer les documents préparatoires au moins une semaine à l'avance et de se rendre disponible afin d'éclaircir les points importants avec notre secrétaire, la Présidente ou la Vice Présidente.

Les votes du Conseil Syndical seront au cas par cas, anonymes ou nominatifs.

Un registre des délibérations doit être tenu et mis à jour.

2. Délibération du taux de rémunération des agents vacataires

Mme la Présidente explique que les rémunérations supérieures à 24€ bruts de l'heure ne sont pas dans les barèmes de la fonction publique territoriale.

Les rémunérations des vacataires « Tap » seront définies dans la variante allant de 15€ bruts à 37,50€ bruts de l'heure.

Le vote de ces taux de rémunération doit s'inscrire dans l'enveloppe budgétaire prévue dans le cadre de la réforme.

Il est souligné que ces taux doivent rester anonymes explicitement et sont soumis au vote par la Présidente. Madame la Vice Présidente partage en la matière les réflexions et décisions associées.

Après délibération le Conseil Syndical accepte à l'unanimité l'application de ces taux de rémunération.

Nathalie HAUTERIVE précise que Cyril Vicier est vacataire et qu'elle assurera le suivi des heures de celui-ci sur une base déclarative.

Il est demandé que les contrats soient faits et signés avant les périodes concernées.

Il est demandé qu'une clause y soit adjointe en cas de démission de poste. Un préavis de départ est demandé pour les vacataires.

D'autre part, il avait été proposé une évolution progressive de la rémunération du coordinateur, soumise à appréciation du Conseil Syndical. Cette évolution est soutenue par la Présidente et la Vice Présidente.

Lissage à faire sur les 6 mois par conséquent.

3. Budget

• **Délibération décision modificative N° 1**

Lecture est faite de la décision modificative n° 1 portant sur un rééquilibrage lié au remboursement de la FCTVA (45 982€ en recette d'investissement), une dépense d'investissement (achat éventuel de 2 fours et de matériel informatique élémentaire) ainsi qu'à une recette de fonctionnement liée à la future réception du fond d'amorçage (12 900€). 700€ sont déplacés du budget fonctionnement élémentaire vers investissement. Une diminution de la demande de participation des communes est la conséquence de tout cela.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6067 : Fournitures scolaires	700,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	700,00 €	
D 023 : Virement section investissement	39 682,00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	39 682,00 €	
D 2183 : Matériel de bureau et info.		700,00 €
D 2188 : Autres immo corporelles		400,00 €
D 2188 : Autres immo corporelles		400,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 500,00 €
R 021 : Virement de la section de fonct	39 682,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	39 682,00 €	
R 10222 : FCTVA		45 982,00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		45 982,00 €
R 74718 : Autres		6 450,00 €
R 74718 : Autres		6 450,00 €
R 7474 : Subventions communes	3 291,00 €	
R 7474 : Subventions communes	3 291,00 €	
R 7474 : Subventions communes	46 000,00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations	52 582,00 €	12 900,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical accepte à l'unanimité la DM n° 1.

Il est fait le choix que le fond d'amorçage finance des investissements qui serviront l'ensemble des élèves qu'ils participent ou non aux TAP. Des communes ont fait le choix de le consommer en section de fonctionnement au seul bénéfice des élèves participants au TAP.

4. ALSH-TAP

• **Fonctionnement, finances, suivi, 2^{ème} période des TAP**

Dossier porté par Flore Caquant

Il est rappelé que le contrat nous liant au directeur du centre de loisirs doit être soumis, en fonction de l'appréciation faite, à une prolongation dudit contrat. La décision sera prise en

décembre. Une des grilles d'évaluation du travail du coordinateur doit être le respect d'un budget annuel délimité de 350€ par an et par enfant (sans les aides dont s'occupe madame la Vice Présidente)

Il est rappelé que l'investissement du fond d'amorçage concernant les Tap doit être choisi en fonction de la retombée sur la vie des écoles maternelle et élémentaire et ainsi concerner l'ensemble des enfants scolarisés par le SISCO.

De la même manière, d'autres travaux pourraient être inclus dans ce fond d'amorçage (salle écran : rénovation et achat matériel, cour école maternelle : rénovation et achat matériel).

Les fonds d'amorçage versés dans le cadre de la mise en place de la réforme scolaire par l'Etat seront versés à la mairie de Saint Hilaire qui les transfèrera au SISCO. Seules les communes qui accueillent des établissements scolaires peuvent percevoir cette aide. Les papiers ont donc été faits avec les coordonnées bancaires de la mairie de Saint Hilaire. Elle est informée de cette démarche. Le virement devrait avoir lieu mi-novembre. Montant estimé : 12 900€.

Les aides de la CAF interviennent toujours l'année suivant les heures déclarées. La déclaration auprès de la CAF se fera en mars 2015 pour l'année 2014 avec un versement prévu en septembre 2015. La somme sera inscrite au budget primitif de 2015.

Comme demandé par le Comité de Pilotage, un Comité de Suivi va être mis en place dès la deuxième période avec des représentants d'élus, d'intervenants vacataires, de parents, d'enseignants, ainsi que de professionnels de la petite enfance, de membres titulaires de l'équipe du SISCO et de représentants du monde associatif. Il est demandé de le faire au plus vite (3^{ème} semaine après reprise des cours, soit du 17 au 21 novembre).

La deuxième période débute lundi 3 novembre jusqu'aux vacances de Noël. Tous les intervenants ont rempli leur fiche de souhaits. Les ateliers sont programmés. Une distribution des fiches d'inscription lundi 13 octobre dans les cartables est prévue. Tous les enfants d'école maternelle pourront s'inscrire sur des ateliers de 30 minutes chacun. Moins d'intervenants sont prévus. Il est demandé cependant de prévoir des intervenants supplémentaires en cas de nouvelles inscriptions.

Il faut mettre à jour le dossier TAP sur le site, concernant l'inscription des enfants de maternelle.

Il est demandé, suite à l'obtention d'un ordinateur pour le directeur, d'y installer les logiciels adéquats (notamment facturation). Il est demandé que le coordinateur puisse dans de bonnes conditions communiquer avec les parents (notamment par liste de contact mèl).

Nathalie HAUTERIVE prend rendez-vous avec Berger Levrault pour la mise en place du logiciel de facturation pour les TAP.

La facturation aux familles interviendra sans doute fin novembre. A confirmer par Nathalie HAUTERIVE en fonction de la date de rendez-vous avec Berger Levrault.

Bilan de la première période :

Fréquentation TAP :

- 48 enfants en maternelle soit 58 %
- 130 primaire 77 %.

Retour des intervenants : globalement très bons, quelques ajustements à faire (salle, âge, matériel etc.)

Retour des élus : une réussite culturelle et sociale dont chacun peut être fier.

5. Fonctionnement du SISCO

Les Conseils Syndicaux sont ouverts au public.

L'ordre du jour sera affiché. Nathalie Hauterive procèdera désormais à l'affichage de l'ODJ sur le panneau de la MSP.

Les CR du CS sont mis en ligne et mis à disposition du public au SISCO.

Il est demandé que toutes les décisions ne soient pas prises en CS afin de ne pas alourdir les ordres du jour

La question est posée des locaux du SISCO, de son organisation matérielle (grandeur et cloisonnement des bureaux, accessibilité et équipement informatique) pour le service secrétariat, le travail des élus et désormais la partie Tap.

La question d'une ré organisation et réflexion autour du secrétariat est posée.

Solution en interne évoquée.

L'aide apportée par Mme Lasibille est efficace et d'ores et déjà utile.

Accès à la Msp : la CCPG nous autorise à faire des doubles.

Dossier porté par Gérald Fournier : Bilan informatique et mise en réseaux : affaire à suivre.

6. Convention tonte et déneigement

Dossier porté par Isabelle Michaux et Flore Caquant.

N'ayant pas reçu à ce jour de convention de la part de la Mairie de St Hilaire, ce point est reporté au prochain Conseil Syndical (reçu uniquement budget prévisionnel).

La facturation probable serait 3 fois plus lourde que l'année passée.

Des précisions sont demandées sur la convention de déneigement avant le prochain conseil syndical.

Il est proposé de mettre un panneau « interdiction de stationner de 22h à 6h » sur le parking de l'école maternelle afin de ne pas gêner le déneigement.

7. Ecole Elémentaire

- **Classes transplantées (bleues et vertes), ski, travaux salle écran**

Dossier porté en partie par Ann Herteleer

Une réflexion autour de l'enseignement de la natation et de l'accessibilité aux centres nautiques doit être menée et argumentée.

L'enseignement de la natation « un premier palier savoir nager » doit perdurer pour les enfants du cycle 2 de l'école. Des demandes ont été faites auprès du centre nautique de Crolles et des transporteurs. Cela nous permettra de connaître le montant exact de cette obligation.

Le positionnement vis-à-vis des classes transplantées est à réfléchir aussi.

Des démarches ont été entreprises auprès des Régies pour la mise en place de la session ski scolaire en élémentaire (8 séances). Le budget a été défini auprès de la Régie du Col de Marcieu.

Des demandes de devis transporteur ont été faites. **Affaire à suivre.**

8. Travaux

Dossiers portés par Isabelle Michaux :

Gouttières école maternelle : devis demandé mais impossible auprès de la commune de St Pancrasse. Devis obtenus côté St Bernard. Devis Donzel (rénovation, réparation intelligente des gouttières). Le SISCO lance les travaux sur le seul devis de 480 €.

Des devis sont demandés à M. Ferrier et M. Chabut pour la VMC.

Des devis sont demandés à la Sté Désautel et la Sté MSI pour les extincteurs.

Pour le préau, Fabrice SERRANO contacte M. Agaci pour travaux sans peinture avec solin et ajoute une demande sur le dossier des gouttières.

Flocage local fioul : le SISCO réalise le flocage sur la base du devis à 1 200 €.

9. Transports scolaires

Dossier porté en partie par Ann Herteleer

Renégociations faites des tarifs pause méridienne pour la commune de st Hilaire, passage de 130 € à 80 €.

Protocole accompagnant scolaire recadré et répété afin de ne plus connaître d'incidents.

Une demande de formation des accompagnants a été formulée auprès de la CCPG.

Salle Col de Marcieu demandée pour accompagnant. Il est noté que la régie du Col achètera un Micro-Onde.

Complexité liée à la pose et dépose de l'accompagnant car côté Col. **Affaire à suivre.**

10. Restaurant scolaire

Des difficultés sont relevées pour le service restauration en élémentaire.

Les enfants sont très nombreux (moyenne 95). L'équipe souffre de leur manque d'écoute et de comportements désagréables. Certains enfants ne sont pas contents non plus.

Il a été décidé, grâce aux remarques constructives et aux propositions de l'équipe, une nouvelle organisation à l'essai. Un point sera fait après les vacances d'automne. La question d'une personne supplémentaire est posée. Dans le cadre de l'encadrement de la pause méridienne le SISCO emploiera une personne surnuméraire en école élémentaire après les vacances de Toussaint. La question d'un travail avec l'équipe d'animation, les enfants et un professionnel est posée. La possibilité de créer un Conseil des enfants cantine est évoquée. Une demande de formation pour notre équipe va être étudiée.

Dans la réorganisation du service administratif Maryse Beauval continue à assister Nathalie Hauterive. Mme Beauval évoque la possibilité d'une diminution de son temps de travail : 30h/35h au lieu de 35h/35h à partir du 1^{er} janvier 2015, moins d'heures de travail en cuisine. En conséquence une proposition d'augmentation du temps de travail sera proposée à Virginie Condé pour combler l'absence de Mme Beauval en cuisine. Valérie Lasibille continue d'épauler Nathalie Hauterive le jeudi matin.

Il faut ouvrir le dossier du prêt contracté pour la rénovation de la cantine et tenter de le renégocier. Valérie Lasibille et Nathalie Hauterive examineront la renégociation du prêt cantine.

Il faut ré écrire le Règlement intérieur, qui, sur certains points ne peut être appliqué ou qui manque de clarté parfois.

Il faut revoir la politique tarifaire et les tranches liées au Quotient familial (quels paliers et combien ?).

Éventuellement envisager une séparation de la facturation (repas/garde)

Il faut maîtriser le fonctionnement approvisionnement et dépenses entretien du matériel.

Il est demandé que soit mis en ligne un tutoriel pour faciliter les demandes d'inscriptions des parents ;

Il est évoqué l'idée d'une rencontre avec les parents.

11. Divers

Assurance : Des devis ont été faits par les assurances des deux mairies, qui sont moins onéreux que ceux de l'assurance actuelle. Le contrat avec AXA va donc être résilié.

Il est rappelé la demande initiale de se lier à une assurance mutualiste et d'avoir plusieurs devis.

Nous n'avons actuellement que deux compagnies d'assurance ayant fait des propositions. Il est rappelé l'urgence absolue de se couvrir. Un comparatif a été fait. La SMACL est retenue, contrat sans franchise, pour l'assurance du SISCO.

Noël : cadeaux de fin d'année et organisation du repas de Noël des employés.

Equipe école maternelle : les fiches de poste sont encore en écriture. Il est à noter la grande souplesse d'une équipe qui a beaucoup donné en ce début d'année (nombreux remplacements, nombreux arrêts malheureusement, classes chargées).

Date futur conseil d'école élémentaire

Dangerosité abords école élémentaire (tracer une ligne au sol ? non stationnement au sol ?)
Une demande a été faite d'une rencontre avec la mairie de St Hilaire et l'Apesh afin d'en discuter ensemble. A l'étude : possibilité d'un adulte de l'équipe SISCO pour assurer la surveillance des enfants qui attendent le bus à 16h30.

Les jeux de l'école maternelle ne sont pas contrôlés par une société de vérification des normes et de la sécurité. Une société agréée pourrait réaliser un premier contrôle. Ce service par la suite pourrait être confié à une personne habilitée des Services techniques de St Hilaire.

Note de cadrage mutualisation et achat de nouveaux matériels (OT/ St Bé/St Hil).

Garderie mercredi annulée.

Journée d'information entretien professionnel en décembre (Nathalie Hauterive et Julie de Brie).

Formation budget Julie de Brie en novembre.

Opac

Dossier porté par Philippe Wack

Demande faite à Mme Dorée pour la mise à disposition d'un logement, sachant que :

- administrativement, il faut une dérogation de la DDT vis à vis du changement d'affectation des locaux et convention d'utilisation
- techniquement, cela suppose d'importants travaux de mise aux normes ERP (sécurité incendie, issue de secours) et isolation vis à vis des voisins

A suivre.

Accessibilité

Dossier porté par Philippe Wack

Appel d'offre en cours de finalisation à la Mairie de Saint Hilaire, avec au niveau des dossiers techniques, identification d'un lot spécifique pour les bâtiments du SISCO. Cet AO sera publié dans la presse spécialisée, cela suppose à priori plusieurs réponses de candidats. Compte tenu du cahier des charges relativement précis, le choix du prestataire sera guidé par le meilleur prix au regard des capacités techniques du titulaire.

Pour le choix du titulaire, un seul candidat sera retenu, pour l'ensemble des lots : Mairie, Régie du Funi et SISCO. Le SISCO pourra être associé au choix du titulaire (forme à définir)

Compte tenu du découpage de l'AO, les prestations correspondant aux réunions de sensibilisation des élus, des habitants et des personnels seront communes et prises en charges en totalité par la mairie. Le SISCO fera donc l'économie de trois réunions.

Le SISCO remercie le maire de St Hilaire tout en renouvelant son souhait de participer au travail en cours au travers de M. Wack.

Lien avec les associations :

Dossier porté en partie par Christelle Neyroud et Ann Herteleer

Point ménage à éclaircir, dossiers à relancer, incident Coupe Icare

Levée de séance 00h10